



COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE DE LA RABELAISIE

La C.P.T.S une coordination de terrain PAR et POUR les professionnels de santé libéraux

Pourquoi ?
Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) visent à améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé libéraux, à faciliter la coordination des soins ambulatoires et à favoriser ainsi l'attractivité des territoires.



2 OBJECTIFS

**AXE 1. FACILITER ET RENFORCER
LA COORDINATION ENTRE LES
PROFESSIONNELS DE SANTE DU
TERRITOIRE**

**AXE 2. AMELIORER LES
CONDITIONS D'EXERCICE ET
D'INSTALLATION DES
PROFESSIONNELS DE SANTE**



7 ACTIONS

1

Améliorer la communication et l'inter connaissance Intra Extra CPTS

2

Améliorer les relations avec le 3ème recours

3

Améliorer la communication entre les Professionnels de santé, le médico-social et le social

4

Renforcer les relations avec le second recours

5

Développer l'offre de formation sur le territoire

6

Renforcer l'accueil des professionnels de santé en formation

7

Agir sur l'attractivité du territoire

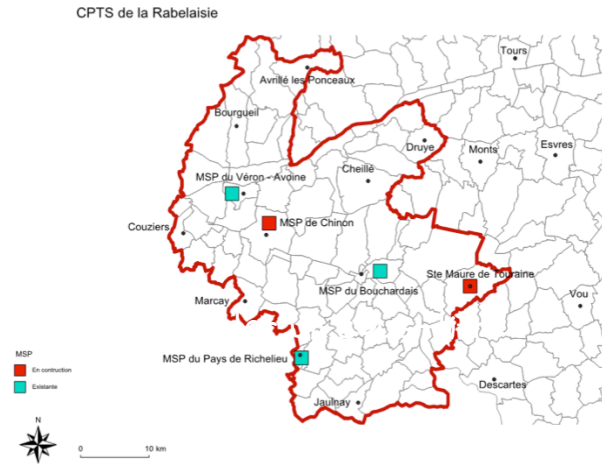
LES AVANTAGES POUR LES PATIENTS DU TERRITOIRE

- Meilleure continuité des soins.
- Sécurité du parcours de santé.
- Fluidité et rapidité de prise en charge.
- Prise en charge coordonnée.
- Accès aux soins facilité.

LES AVANTAGES POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTE LIBERAUX

- Gains de temps.
- Confort de travail.
- Meilleure communication entre les professionnels.
- Efficience du système de santé.
- Meilleure coordination.
- Sécurisation de la prise en charge.
- Continuité des soins

LE TERRITOIRE DE LA CPTS DE LA RABELAISIE



Plus de 250 professionnels de santé sur le territoire
dont 115 adhérents à la CPTS

Pour nous rejoindre !

Il vous suffit d'envoyer un mail pour demander
un bulletin d'adhésion à l'adresse ci-dessous.

Adhésion annuelle 5€

Contact : cpts.rabelaisie@gmail.com

Association Loi 1901 à but non lucratif

Siret : 834 667 495 000 16

L'EQUATION CPTS



Synergie + décloisonnement
+ Organisation

=

Amélioration du parcours
de santé et de la qualité de la
continuité des soins ambulatoires
sur le territoire de la CPTS

